

Les dynamiques sociales de la société civile et l'émergence de l'économie circulaire leviers d'un développement territorial local durable en Kabylie

Belaid ABRICA, Fairouz AOUDIA

Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou Algérie¹⁷

Résumé

Face à l'augmentation des déchets ménagers, les collectivités territoriales algériennes qui ont à la charge le service public de gestion des déchets ménagers affichent de réelles carences. Elles rencontrent des difficultés tant sur le plan financier que technique pour assurer une gestion durable des déchets. Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, la dégradation de l'environnement et la prolifération des décharges sauvages ont entraîné l'émergence et l'implication des acteurs de la société civile. L'analyse des données de l'enquête nous a permis de montrer dans un premier temps que les dynamiques impulsées par les organisations de la société civile sont un facteur fondamental de la gestion durable des déchets. L'analyse nous révèle que ces initiatives peuvent constituer des démarches d'économie circulaire axée sur la modernité et l'ancienneté.

Mots clés

Economie circulaire, environnement, déchets, entrepreneuriat, innovation, territoire, partenariat, économie sociale, société civile.

La prise de conscience des dangers du développement de plusieurs maladies sous diverses formes provoquées par la dégradation constante de l'environnement a engendré de nombreux débats internationaux autour d'une crise environnementale et sanitaire, sans précédent. Les manifestations de cette crise sont multiples (pollution diverses, pertes de biodiversité, changement et réchauffement climatique...). Elles affectent indubitablement la durabilité des territoires indissociable des questions liées fondamentalement aux modes de gouvernance, d'exploitation, de production, de valorisation, de préservation et de protection des ressources territoriales. La responsabilité environnementale apparaît pour le commun des citoyens dans la gestion des déchets qui entraîne l'émergence du changement du mode de vie, cultivant le vécu dans un environnement sain. La problématique de la gestion des déchets est soumise à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, elle s'intègre dans un cadre plus global de protection de l'environnement et de développement durable avec comme principaux objectifs

¹⁷ abrikamazigh@yahoo.fr ; fairouzmaster@hotmail.fr.

environnementaux la préservation des ressources naturelles et la lutte contre la pollution (Chalmin et Gaillochet, 2009, p. 16).

En Algérie, l'accroissement de la population et l'augmentation générale du niveau de vie moyen des habitants entraînent une augmentation de la production des biens de consommation, engendrant parallèlement un flux de déchets de plus en plus important. En 2002, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) associait l'accumulation de ces déchets à deux types de phénomènes : le recours croissant aux ressources naturelles pour la satisfaction des besoins des sociétés et les dégâts causés aux milieux naturels.

Les collectivités territoriales algériennes, surtout celles relevant des espaces ruraux, peinent à assumer leur rôle de maître d'ouvrage en matière de gestion des déchets ménagers et font face à de multiples contraintes pour assurer une gestion durable de ce service de base. Dans l'optique de remédier à cette situation, de nombreux programmes d'action ont été mis en œuvre tel que le Programme national de Gestion intégrée des Déchets Ménagers (PROGDEM) élaboré par MATE en 2001. Cependant, ces programmes spécifiques n'ont pas atteint leurs objectifs ; la gestion des déchets se limite à une gestion linéaire dont l'objectif est de réfléchir à leur collecte et à leur mise en décharge dans des Centres d'Enfouissement Technique (CET) ou des décharges incontrôlées qui sont, souvent, localisées en pleine forêt et à proximité des routes.

Face aux insuffisances des politiques publiques environnementales, de nombreux villages kabyles qui prennent conscience de la nécessité d'une bonne gestion durable des territoires commencent à se pencher sur la question de la valorisation des déchets. Diverses actions portées essentiellement par les acteurs de la société civile (SC), composée notamment d'organisations d'économie sociale et solidaire et d'entreprises informelles, sont initiées. La société civile constitue un maillon fort pour l'émergence de l'économie circulaire (EC) en matière de gestion des déchets, entraînant ainsi la protection de l'environnement et la création d'opportunités entrepreneuriales génératrices d'emplois. C'est dans ce contexte que de nouvelles dynamiques sont engagées dans l'optique de la préservation des ressources territoriales et des écosystèmes naturels.

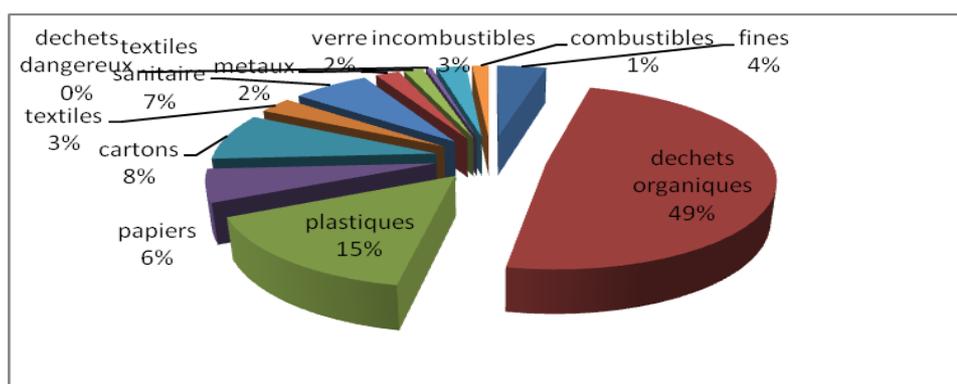
L'objectif de cet article est de traiter du rôle que peut jouer la société civile dans le développement de l'économie circulaire des déchets, tout en présentant les défaillances des politiques publiques en Algérie en matière de gestion des déchets et son incapacité à entraîner ces activités à dominance informelles vers la sphère formelle. Il s'agit à partir de l'analyse des dynamiques sociales en cours dans les espaces villageois en Kabylie de distinguer les acteurs de la société civile comblant les défaillances des gestionnaires des collectivités locales, en situant leurs implications dans la gestion des déchets, comme facteur favorisant l'émergence de l'économie circulaire en Kabylie.

Sur le plan méthodologique, il est question d'examiner les données fournies par les institutions publiques et surtout d'analyser les résultats d'une enquête de terrain menée auprès des organisations de la société civile impliquées directement et indirectement dans ces processus, dont les comités de villages, les associations environnementales et les personnes qui exercent l'activité de valorisation des déchets dans l'informel.

Contraintes et défaillances de la gestion communale des déchets en Algérie : illustration par la wilaya de Tizi-Ouzou

La gestion des déchets est l'une des questions environnementales les plus préoccupantes des communes. Au cours des dernières années les déchets ménagers (DM) ont connu une augmentation importante en termes de flux et de composition en raison d'une croissance démographique non maîtrisée, conjuguée à une urbanisation désordonnée.

Figure 1 : caractérisation des DM de la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : Direction de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le graphe ci-dessus synthétise la composition des DM dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Les principaux composants sont des déchets organiques avec un taux de 48%, plastique 15%, carton 8,3 %, verre 1,36 %, textile 10% et métaux 2,2%. Les collectivités locales qui ont en charge la gestion des DM sont incapables d'assumer cette responsabilité. Cette dernière se traduit par la prolifération des déchets, les services des collectivités se limitent à leur évacuation vers les décharges publiques sans tri sélectif préalable, ni traitement. Cette situation est causée par les limites inhérentes au processus de décentralisation, aux carences des moyens techniques et au phénomène Nimby.

Limites liées au processus de décentralisation

A la lecture des résultats de notre enquête, on peut conclure que la problématique actuelle de la gestion des déchets et des services publics locaux en général, est

marquée par les limites liées à la mise en œuvre du processus de décentralisation et l'omniprésence de l'État central par son intervention dans la politique de gestion des DM tant au plan administratif que financier.

Le manque d'autonomie locale

En Algérie, le système d'autonomie locale se caractérise par une forme de souveraineté des communes vis-à-vis du gouvernement central. L'État n'a donc pas de responsabilité directe dans la mise en œuvre du service public, mais il exerce un suivi des politiques menées localement (Abrika, 2010, p. 6). En pratique, les collectivités locales algériennes disposent d'une autonomie assez relative, lorsqu'elles doivent prendre une décision sur un projet qu'elles estiment indispensable pour améliorer la qualité de vie des citoyens, il faut absolument obtenir l'approbation des ministères de tutelle. En d'autres termes, même si les collectivités locales ont le statut de maître de l'œuvre des projets communaux, l'État central et ses démembrés (organes déconcentrés) restent toujours l'échelon compétent pour régler les affaires locales dans le sens où les décisions concernant les services publics sont le plus souvent réservées aux ministères, les collectivités locales étant de simples supports pour le développement de projets venant d'en haut.

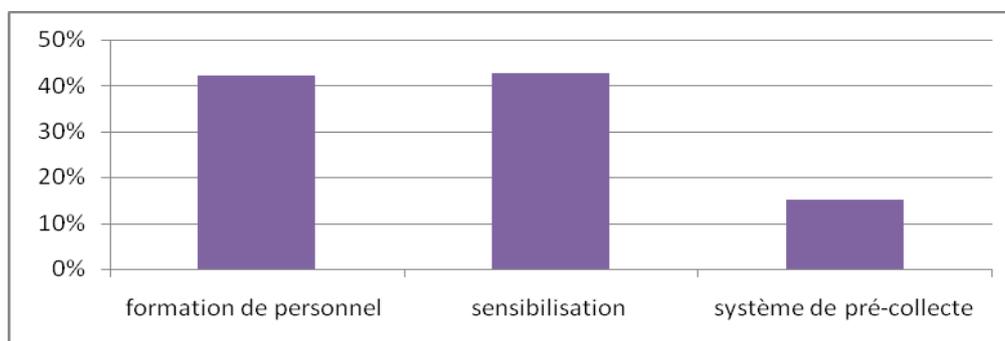
En effet, la gestion des déchets n'échappe pas à cette logique de fonctionnement, conformément à l'article 32 de la loi 01-19 fixant les modalités de gestion, de contrôle et de traitement des déchets, la commune est chargée de mettre en œuvre la politique de gestion des DM. Pour le législateur « *la prévention de la production, la collecte, le transport et le traitement des déchets relèvent de la compétence des communes qui peuvent confier à des établissements de coopération intercommunale soit l'ensemble de la compétence, soit le seul traitement, en conservant la collecte* », mais sur le plan pratique cette liberté d'administration de la gestion des déchets est confrontée à des limites qui se matérialisent par la dépendance des décisions des élus de l'échelon central et l'application d'une politique publique élaborée sans aucune connaissance des spécificités sociologique, économique et culturelle du territoire de la wilaya. Le législateur algérien ne laisse pas à la commune la possibilité de choisir la meilleure solution pour gérer les déchets, les politiques environnementales portent encore trop l'empreinte de l'État.

Le manque des moyens financiers

La disponibilité des moyens financiers est une condition nécessaire pour assurer le fonctionnement des affaires locales (Baguenard, 1980, p. 16). En Algérie, en s'appuyant sur les lois de la décentralisation, les collectivités locales bénéficient de ressources financières dont elles ne peuvent disposer librement, elles sont soumises à une dépendance financière envers le gouvernement central.

Le financement des équipements de base et des coûts récurrents de la collecte et du traitement sont l'un des problèmes les plus criants dans la gestion des DM. L'étude des schémas directeurs communaux révèle que le coût de la gestion d'une tonne de déchets est très variable d'une commune à une autre. Il est par exemple de 3 738 DA¹⁸/tonne à *Azazga*, 2 736 DA à *Draa El Mizan* (direction de l'environnement). Près de 100% des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou financent la gestion des DM, essentiellement, à partir de leurs budgets ce qui réduit considérablement la qualité du service. En effet, les dotations de l'Etat à travers les différents programmes de développement constituent la principale source du budget communal. Elles consistent en : (i) transfert du budget d'équipements pour les investissements, (ii) dotations de fonctionnement provenant du Fond de l'Environnement et de la Dépollution (FEDEP), (iii) dotations du Fonds Commun des Collectivités Locales (FCCL) qui reliaient celles du FEDEP (Djemaci, 2012, p. 45). Le montant de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères ne couvre que partiellement les coûts du service rendu. Dans certaines communes, d'après les propos du responsable de la direction de l'environnement : « la TEOM constitue la ressource pécuniaire principale pour la commune pour financer la collecte et le traitement des déchets ménagers. Le taux de la TEOM reste très insuffisant face aux coûts élevés du service et ne couvre que partiellement les dépenses liées à la gestion des déchets, dans certaines communes, il n'est même pas perçu ».

Figure 2 : Besoins de financement en matière de gestion des déchets



Source : Résultats de notre enquête

La figure ci-dessus montre la faiblesse des sources de financement ressentie essentiellement par le manque de moyens financiers pour mener correctement et régulièrement les campagnes de sensibilisation, en plus des programmes de formation du personnel à assurer. De façon générale, une politique de gestion des DM efficace regroupe un ensemble d'opérations qui ne se limite pas à la collecte et à leur mise en décharge, elle nécessite des opérations en amont tel que la formation du personnel dans le domaine des déchets, des campagnes de sensibilisation et des politiques préventives des déchets.

¹⁸ Le taux de change officiel en novembre 2016 est de 128 DA pour 1 Euro.

Le manque d'équipements de traitement du au phénomène Nimby

Eu égard aux limites constatées, la politique de la gestion des DM en Algérie a été repensée. En 2002, les pouvoirs publics ont adopté le PROGDEM, qui se veut une démarche intégrée, graduelle et progressive de la gestion des déchets ménagers, l'objectif étant d'assurer la salubrité publique (rapport MATE, 2005). Ce programme définit les orientations principales pour la mise en place de cette gestion à travers : (i) la réorganisation de l'administration communale chargée de la gestion des déchets, (ii) le renforcement des capacités de collecte et de transport des services de la commune, (iii) l'élaboration des schémas directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés pour les communes du pays, (iv) la création des équipements de traitement. L'implantation des CET intercommunaux et l'éradication des décharges sauvages sont les objectifs fondamentaux du dispositif législatif et réglementaire mis en place par ce programme (Djemaci, 2012, p. 31). Dans ce cadre la wilaya de Tizi-Ouzou est dotée de 7 CET (3 sont en arrêt suite à l'amplification du syndrome de Nimby et 1 dont les travaux sont en cours de finalisation). Les oppositions rencontrées pour l'installation de ces projets intercommunaux résultent selon les responsables de la direction de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou, « d'un manque de débat, de l'absence d'informations sur le monde des déchets et des craintes non fondées ». Le processus d'implantation des CET n'est que très partiellement « encadré » et moins encore « piloté » par un dispositif législatif notamment en terme de sensibilisation des citoyens sur ce nouvel équipement.

Tableau n°1 : Les caractéristique des CET en opposition

Lieu de conflit	Nombre de Communes pouvant être desservis	Nombre de décharges non contrôlées et censées être éradiquées	Motifs des oppositions
CET de Agouni M'hella Cne de Mizrana	6 communes	30	Contestation du choix de localisation Contestation du choix technique
CET de Bouhlalou Cne de Fréha	3communes	18	Contestation du choix technique Contestation du choix de localisation
CET de d'Illoula Oumalou	10communes	10	Contestation du choix technique Contestation du choix de localisation Falsification l'étude d'impact

Source : Données de l'enquête

Les nombreux conflits inhérents à la localisation de ce type d'équipement posent avec acuité la problématique du traitement et l'élimination des DM, au point où certaines communes ont cessé d'assurer le service de collecte. En l'absence de CET, plusieurs communes recourent aux décharges à ciel ouvert, des déchets toxiques provenant des activités économiques et des établissements de soins y compris des

déchets anatomiques sont déversés de manière illicite, en même temps que les DM. Selon la direction de l'environnement de la wilaya, ces points noirs sont implantés notamment en :

- Milieu forestier avec 25 décharges en forêts dont la majorité est localisée au niveau des massifs forestiers d'Akfadou, Béni Ghobri, Azouza, Tamgout et Mizrana. Elles présentent un risque majeur de pollution de l'environnement et surtout de départ de feux de forêts.

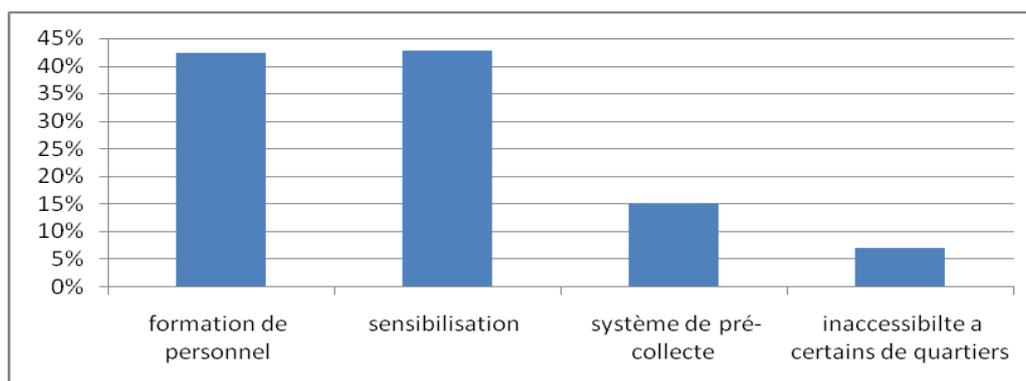
- Milieu urbain et routier avec 1475 dépotoirs.

Le manque d'implication et la non-participation des citoyens à ce nouveau programme de gestion durable n'ont pas eu de répercussions positives sur la qualité de l'environnement de la wilaya (Aoudia, 2014, p. 113). Par ailleurs, selon la direction de l'environnement, les 3 CET fonctionnels ont une durée de vie courte (deux années pour ceux de Ouacif et de Draa El Mizan). L'échec de cette démarche est expliqué par la façon dont elle a été formulée par les maires, en répondant à la question portant sur le CET - est-il le meilleur équipement pour le traitement des déchets ménagers ?- ces derniers confirment que *«La politique de gestion des déchets ne repose pas sur une connaissance assez complète des caractéristiques des territoires. La création des CET (comme l'installation et le traitement des déchets) n'est pas forcément la meilleure solution pour toutes les régions de l'Algérie ; la recherche de technologies adaptées aux spécificités de la wilaya est essentielle, l'analyse de la problématique des déchets sous l'angle sociologique et culturel est indispensable pour sortir du problème. Le foncier a toujours constitué un facteur limitant la mise en œuvre des grands projets tels que les équipements de traitement. Le relief montagneux, l'urbanisation accélérée et la prédominance de la propriété privée caractérisent l'espace de la wilaya, ce qui bloque toute décision du choix des espaces de localisation des CET».*

L'insuffisance des moyens techniques

L'analyse des entretiens menée auprès des communes révèle que l'aspect technique a une grande influence sur la qualité du service. Comme le montre la figure 3, les moyens de collecte, le manque d'installations de traitement et de personnels qualifiés pour maîtriser les nouvelles techniques de gestion forment les problèmes majeurs que les communes rencontrent. La collecte des déchets constitue pour certaines communes un vrai problème comme le souligne les propos d'un maire, une gestion appropriée des déchets suppose un ramassage régulier, hors dans certaines communes rurales *« le ramassage des déchets par benne tasseuse est souvent freinée par le manque de moyens financiers qui se manifeste à travers le manque d'entretien et les pannes prolongées des équipements. En effet, la commune prévoit un budget dérisoire parfois inexistant pour l'entretien de ces équipements. En plus du relief montagneux et accidenté de la wilaya de Tizi-Ouzou, ces équipements ne parviennent pas à évacuer l'ensemble des déchets ménagers dans les villages ».*

Figure 3 : Les difficultés techniques rencontrées en matière de gestion des déchets



Source : Données de notre enquête

La qualité du service est soumise également aux contraintes liées à la formation du personnel travaillant pour assurer un service de qualité. L'analyse des données de nos enquêtes révèle que le personnel des services dédiés à la gestion des déchets est sous encadrés et il n'a aucune qualification dans le domaine.

Absence d'une politique de valorisation des déchets

En 1972, sur la base de simulations mathématiques réalisées au *Massachusetts Institute of Technology (MIT)*, le rapport Meadows affirme que le modèle socio-économique suivi actuellement basé sur une logique linéaire engendre des conséquences qui remettent en cause la pérennité des activités humaines et l'équilibre de la vie sur terre (Abdelmalki et Mundler, 2010, p. 28). Contrairement à l'économie linéaire, qui s'appuie sur une exploitation sans limite des ressources naturelles, l'EC repose sur une utilisation rationnelle des matières premières et le principe des 3R : Réemploi, Recyclage et Réutilisation (Le Moigne, 2014, p. 32). Le conseil économique et social dans son document sur les enjeux de la gestion des déchets ménagers et assimilés en France définit l'EC comme le concept qui « consiste à rechercher au maximum de la réutilisation des sous-produits de chaque processus de production ou de consommation pour réintégrer ces derniers et éviter leur dégradation en les considérant comme des ressources potentielles. Ce concept englobe la réduction des déchets en amont par l'éco-conception des produits, le remplacement de la vente de produits par la vente de services ou la location, le réemploi et enfin le recyclage ». De cette définition, on peut déduire que la prévention et la valorisation des déchets sont indissociables et s'inscrivent dans une démarche d'EC, les déchets sont réintroduits dans le cycle de production, de distribution et d'utilisation, leur valorisation est un enjeu important. En effet, le risque de rupture d'approvisionnement sur les marchés des matières premières volatiles (le marché étant globalisé) fait des déchets, une ressource stratégique dont les pouvoirs publics doivent prendre en compte en mettant en œuvre des politiques de valorisation afin de développer des filières industrielles de recyclage (Gueymard et Lopez, 2013, p. 13).

En Algérie, les filières de recyclage ne sont pas encore développées d'un point de vue technique et organisationnel. Sur le plan législatif un important arsenal juridique a été adopté conformément aux engagements internationaux, afin d'assurer la prise en charge des questions de développement durable. Toutefois, sur le plan pratique, on constate l'absence de stratégie d'action claire et opérationnelle en ce qui concerne l'application du principe des 3R aux déchets (Sweep-Net, 2014, p. 14). Transformer les déchets en ressources ne suscite pas l'intérêt des pouvoirs publics. La gestion communale se limite à une gestion linéaire où le souci majeur est d'enterrer et de cacher ces déchets. La wilaya de Tizi-Ouzou n'échappe pas à cette logique de fonctionnement, lors de nos visites aux CET, on a constaté que l'exploitation de ces derniers se résume à enfouir les déchets sans un tri au préalable, ce qui va à l'encontre du code de l'environnement. Un centre de tri est censé être aménagé afin de récupérer les déchets valorisables et prolonger la durée de vie de ces installations. Deux projets de cette nature sont en cours dans la wilaya de Tizi-Ouzou: l'établissement d'un incinérateur qui en phase d'étude et un centre de tri créé non fonctionnel à cause de l'obstacle du financement.

Il ressort clairement que la dotation en matière d'équipement de valorisation des déchets est le parent pauvre des politiques publiques de gestion des déchets. Cette situation a favorisé l'implication de nouveaux acteurs dans le processus de gestion des déchets tel que ceux de la SC, en particulier ceux du secteur informel. Durant les années 2010, des dynamiques impliquant la SC ont été enregistrées. Elles ont mobilisé et mis en œuvre des initiatives que l'on peut qualifier de démarche allant dans le sens de la logique de l'EC.

La SC comme un levier de développement de l'EC : illustration par les initiatives de valorisation des déchets par la communauté villageoise kabyle (Algérie)

Dans ce point, nous nous sommes intéressés de plus près aux différentes composantes de la SC en Kabylie et l'apport des territoires au développement durable à travers la gestion des DM. En effet, parallèlement aux structures institutionnelles, il y a des organisations traditionnelles qui existaient déjà bien avant les formes actuelles d'organisation de la SC développant des initiatives d'EC.

Le concept de société civile

Il existe de nombreuses définitions de la SC. Selon Diamond (1999), la SC se définit comme « *le domaine de la vie sociale organisée qui se fonde sur le volontariat, la spontanéité, une autosuffisance, l'autonomie vis-à-vis de l'Etat, qui est lié par un ordre légal ou un ensemble de règles communes. Elle se distingue de la "société" en général dans le sens où elle implique des citoyens qui agissent collectivement dans un espace public pour exprimer leurs intérêts, leurs passions et leurs idées, échanger des informations, atteindre des buts communs,*

interpeller les pouvoirs publics et demander des comptes aux représentants de l'Etat » (2005, p. 11). Il s'agit donc d'un ensemble d'initiatives citoyennes qui se démarquent aussi bien de l'action étatique que de l'économie de marché. Dans cette perspective, la SC constitue un troisième secteur, qui existe parallèlement à l'État et aux sociétés à but lucratif et interagit avec eux. (Sibony, 2013, p. 118). Les activités des organisations de la SC se rattachent à un système de valeurs de convictions et de principes communs de liberté, de responsabilité, de pluralisme, de partenariat, d'engagement, de solidarité et de diversité culturelle. Elles sont composées d'importants acteurs du développement qui complètent les actions de l'Etat et du secteur privé, particulièrement en matière d'environnement (Abrika, 2011, p. 8). La gestion collective et le partenariat entre les pouvoirs publics et les structures de la SC sont un facteur essentiel pour assurer un environnement sain (Dje, 2012, p. 1).

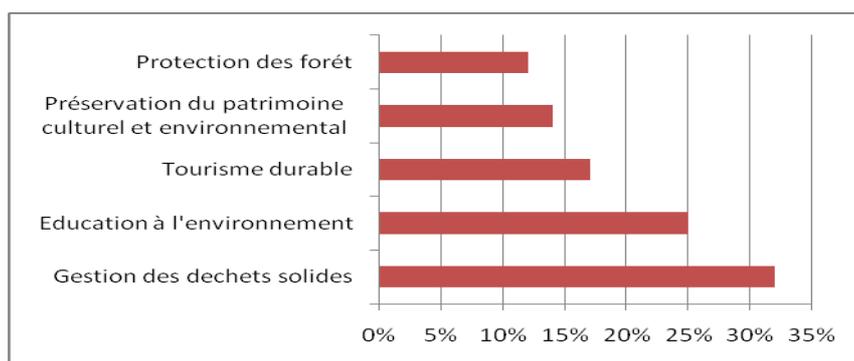
La contribution des structures institutionnelles : les associations environnementales

Cohen et Arato (1992) appréhendent la SC comme une sphère différente de l'État et du marché. Les associations font partie d'une SC organisée parce qu'elles influencent sur la configuration de l'espace public via les innovations et les réactions qu'elles expriment suite aux insuffisances de l'Etat et du marché, notamment pour leur production socio-économique.

Les associations ne sont certainement pas des structures nouvelles en Algérie, le secteur associatif reste essentiellement construit à partir de la loi 90-31 du 04 décembre 1990. Depuis une quinzaine d'années, la création d'associations a connu une croissance importante, le mouvement associatif est de plus en plus développé dans tous les domaines d'activités, dans les milieux urbains ou ruraux. Les associations présentent de nombreux avantages : une relative flexibilité dans la mise en place et le fonctionnement, des structures permettant de nouvelles formes de sociabilité (particulièrement en milieu urbain), un instrument d'encadrement et d'assistance pour la réalisation des projets de développement publics (Sidi Hida, 2007, p. 15). L'objet et les buts des activités de la SC s'inscrivent dans l'intérêt général. Les associations permettent de maîtriser et de ralentir l'exploitation des ressources naturelles en voie d'épuisement à travers les activités de sensibilisation sur le tri des déchets, le gaspillage alimentaire, les économies d'énergie, l'agriculture urbaine, la participation citoyenne, la démocratie locale...

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, la création des associations de protection de l'environnement a connu une forte croissance. En 2016, la wilaya dénombrait 86 associations dont 42 au niveau wilayale, elles ont un rôle majeur dans la gestion des problèmes relatifs à l'environnement et interviennent dans des domaines diversifiés qui ont un trait commun avec la défense et la sauvegarde de l'environnement naturel.

Figure 4 : les domaines d'intervention des associations environnementales dans la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : données de notre enquête

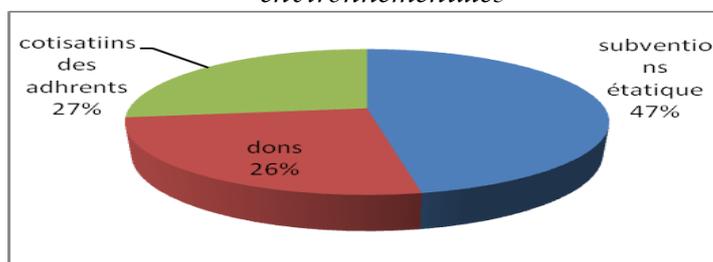
Les principaux domaines d'intervention des structures de ces associations restent la gestion des déchets solides et l'éducation à l'environnement. Les enquêtes effectuées auprès de ces associations révèlent que 90% se sont constitués sur la base d'initiatives individuelles et collectives d'acteurs sociaux jeunes suite aux problèmes liés aux déchets (dégradation du milieu de vie). Dans le domaine des déchets, les associations accomplissent un nombre important d'activités telles que la sensibilisation et la formation des jeunes. Près de 95% de ces associations se donnent pour mission la sensibilisation et l'éducation à une gestion durable des déchets (tri, valorisation) et cela généralement à travers des séminaires, des conférences et des campagnes de sensibilisation organisées au niveau des villages et des écoles. Pour le président de l'Association Jeunesse Innovation et Environnement (AJIE) de la wilaya de Tizi-Ouzou, « agir sur l'environnement passe essentiellement par l'éducation, la sensibilisation et l'implication des générations futures sont au cœur des activités de l'association ». Le chef de service de sensibilisation de la direction de l'environnement confirme que ces associations constituent un instrument efficace pour éduquer les jeunes à des comportements durables en matière de déchets surtout avec le contexte de crise économique, il révèle qu'avec « la baisse des recettes des hydrocarbures, depuis deux ans le service de sensibilisation ne reçoit aucun budget et ces associations nous proposent de nous aider afin de mener des campagnes de sensibilisation ».

Ces associations ne se cantonnent pas uniquement à ne faire que de la sensibilisation, elles animent également des formations, la liste ci-après montre la diversité des formations organisées par ces associations en direction des jeunes diplômés mais aussi aux récupérateurs informels : les techniques de valorisation des déchets ; l'élaboration d'un système d'évaluation de projets, la gestion d'entreprise ; la formation sur les études d'impacts.

Les ressources financières pour mener ces activités sont comme le montre le graphique ci-dessous constituées essentiellement des cotisations des membres, des dons en espèces ou en nature et des legs, des subventions consenties par l'Etat, la wilaya ou la commune. Les subventions restent la principale source de financement des

activités, on constate l'importance des dons dans le budget de ces associations, ce qui illustre l'existence d'une solidarité entre les acteurs territoriaux, une caractéristique spécifique à la société kabyle.

Figure 5: Les principaux moyens financiers dont disposent les associations environnementales



Source : données de notre enquête

La majorité des associations enquêtées confirment que le financement constitue la contrainte principale pour mener leurs actions, ce qui cause des difficultés pour la réalisation des projets de grande envergure. Sur le plan réglementaire, selon l'article 30 de la loi 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations, l'association peut recourir à des financements venant de bailleurs de fonds extérieurs après l'accord de l'autorité publique compétente qui en vérifie l'origine, le montant, la comptabilité « en dehors des relations de coopération dument établies, il est interdit à toute association de recevoir des fonds provenant des légations et organisations non gouvernementales étrangères. Ce financement est soumis à l'accord préalable de l'autorité compétente ». Les enquêtes révèlent que « l'union européenne a accepté d'accorder des financements pour un projet conçu et proposé pour les jeunes récupérateurs sur la valorisation des déchets plastiques. Cependant, la mobilisation de fonds massifs venant d'organismes extérieurs se heurte à plusieurs écueils (administratif et réglementaire) ». La majorité de ces associations déclarent que leur projet repose essentiellement sur le bénévolat et les aides venant des comités de villages pour pallier au manque de fonds financiers.

La contribution des structures traditionnelles de la SC : les comités de villages

En Kabylie, le village est l'unité de base territoriale et politique qui unit les citoyens adhérant à un même système de représentation, ils sont animés par des coutumes traditionnelles et des valeurs éthiques. Ces villages sont dirigés par une instance délibérative ancestrale, à savoir l'assemblée générale du village, appelée en kabyle *Tadjmaath*. Composée des représentants des familles qui habitent le village, elle possède le pouvoir politique, administratif et judiciaire et joue le rôle d'autorité morale. Le premier magistrat, le chef du village, est élu par les membres de l'assemblée (Perret et Abrika, 2014, p. 5). *Tadjmaath* est l'« incarnation de *lhiba* (l'autorité et la crainte) » (Akerkar, 2008, p. 8). Il est considéré comme l'organe exécutif du village qui veille à l'application des décisions à tous les domaines de la vie en s'appuyant sur la loi établie par le comité où le règlement intérieur (*Lqanoun tadart*)

fondé sur des coutumes et des valeurs éthiques, le non-respect de loi donne lieu à une sanction financière où un évitement social prévu par le règlement (Perret et Paranque, 2012, p. 71). Le comité de village est à la base de la SC, identifié en tant qu'association informelle fondée sur des valeurs ancestrales telles que la solidarité, l'implication, la démocratie coopération qui cherche à résoudre les problèmes locaux. Il joue un rôle important dans la fourniture de certains services publics de base et remplit parfois les fonctions des collectivités locales (construction de fontaines ou raccordement au réseau d'eau potable, nettoyage des places publiques etc. Pour exercer ces fonctions, le comité de village possède une caisse villageoise alimentée principalement par des cotisations des villageois et des émigrés du village et des dons (Abrika, 2011, p. 10). En s'appuyant sur les valeurs ancestrales qui animaient la société kabyle traditionnelle, le comité de village mobilise les ressources humaines et financières nécessaires pour organiser le service de la collecte de DM et cela afin de protéger le patrimoine environnemental naturel dont dispose la wilaya (foret, patrimoine oléiculture).

Plusieurs villages de la wilaya de Tizi-Ouzou ont établi un système de recyclage de tri des déchets qui n'était pas pratiqué avant l'intervention des comités de villages. En effet, le pouvoir contraignant dont dispose ces comités et leur proximité auprès des villageois ont pu mobiliser les moyens nécessaires pour améliorer la situation. Ces comités de villages travaillent en synergie avec des associations environnementales institutionnelles qui se chargent de faire les études techniques et la sensibilisation dans les écoles et auprès des citoyens. Le comité de village quant à lui est considéré comme le bailleur de fonds et l'organe suprême veillant au respect des décisions de l'association. Le tableau ci-après reporte les contraintes et les forces de la gestion des déchets par le comité de village.

Tableau 2 : les avantages et les contraintes de la gestion des déchets par les comités de villages

Forces	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> -innovation organisationnelle basée sur la mobilisation de valeurs ancestrales (solidarité, entraide) ; -création d'un réseau avec les récupérateurs informels ; -mission et vision claires ; -développement d'un système de recyclage des déchets et de tri ; -développement d'une gestion participative des problèmes locaux et de confiance mutuelle entre les citoyens ; -bonne synergie entre les acteurs ; -développement de l'esprit de la citoyenneté et la conscience collective du problème de déchet et de l'importance de leur valorisation ; -participation active de tous les acteurs au processus de gestion des déchets (femme, homme, jeunes et vieux) ; -création d'un court-circuit circulaire des déchets ; -création d'emplois durables. 	<ul style="list-style-type: none"> -manque de fonds pour pouvoir financer les grands projets ; -problèmes d'ordre réglementaire ; -difficulté de mobilisation et d'implication des pouvoirs publics ; -manque d'accès au financement publics à cause du caractère illégal du comité de village légitime (représentatif: démocratie directe); -coût élevé pour valoriser les déchets au sein du village.

Source : synthèse de nos enquêtes

Nous présenterons dans ce qui suit l'initiative que l'on peut qualifier de démarche d'EC, mise en œuvre par le village *Iguersafen* localisé au centre de la commune d'*Idjeur*, située à 70 km à l'Est du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou (Algérie). Dans ce village, la prise de conscience générale à l'égard de la dégradation de l'environnement s'est traduite par le développement d'une démarche collective de gestion des DM qui repose sur la mutualisation des moyens entre acteurs locaux : comité de village, associations institutionnelles, ménages, récupérateurs informels (Abrika et Aoudia, 2015, p. 12). Le processus de collecte des déchets est financé principalement par le fonds du comité de village dont les ressources proviennent essentiellement des dons des villageois, des cotisations annuelles des émigrés et du versement mensuel d'une redevance de 25DA par foyer alimenté en eau potable¹⁹. Le processus de mise en œuvre d'une gestion durable en matière de déchets a suivi les étapes suivantes :

- *La sensibilisation assurée par l'association environnementale du village « Alma Vert »* : la sensibilisation des citoyens aux impacts négatifs des déchets et la manière de les gérer est une étape préalable pour la réussite de la démarche. L'acteur principal visé par les campagnes de sensibilisation est la femme, l'association environnementale par le biais de séminaires avec des spécialistes en la matière et des rencontres dans le cadre des ateliers sensibilise les femmes et les enfants à l'école en les impliquant directement dans des campagnes de volontariat de nettoyage des ruelles et des espaces publics.

- *L'organisation de la collecte des déchets* : des bacs sont installés pour chaque type de déchets (plastiques, verre et métal), ils sont ensuite ramassés par un camion acheté avec les fonds du comité de village et dont le chauffeur reçoit mensuellement un salaire du même fond. Pour les déchets organiques, ils sont déposés par apports volontaires dans des bacs de compostage aménagés dans chaque quartier.

-*La construction d'un centre de tri propre au village* : les acteurs locaux ont mobilisé des moyens financiers et physiques pour aménager un espace adéquat qui servira comme collecte des déchets valorisables dans la perspective de construire des incinérateurs des déchets ultimes.

Nous identifions à partir de nos enquêtes, deux exemples de réutilisation et de valorisation des déchets :

-*La valorisation des déchets organiques en engrais naturels* : dans le cas des projets développés au village, un composteur est déposé dans chaque quartier où les villageois apportent leurs déchets organiques qui sont transformés en compost qui seront repris directement par les villageois et utilisés comme un engrais naturel pour

¹⁹ Durant la période estivale, le comité du village a fixé un niveau maximal de consommation de 80 litres par jour pour chaque personne. L'excédent de consommation est tarifé à 0,50 DA le litre à verser à la caisse du comité du village (Zoreli, 2015, p. 18).

la fertilisation de leurs terres agricoles. Il sert aussi, à la pépinière créée par l'association environnementale du village qui utilise ce compost pour cultiver des espèces végétales propre à la forêt d'*Akfadou*.

- *La valorisation des déchets plastiques* : pour les déchets plastiques, une grande part est recyclée hors village par des entreprises qui ne sont pas contraintes par les moyens techniques et financiers, l'activité des membres de l'association environnementale du village se limite à compacter manuellement les déchets plastiques. L'entreprise en coopérant avec le village contribue à l'émergence d'une synergie de substitution qui joue un rôle essentiel pour la diminution des déchets plastiques qui est un vrai casse-tête pour les autorités locales. L'entreprise bénéficie ainsi d'une matière première propre bien triée. L'argent issu de la commercialisation des déchets plastiques sert à financer d'autres projets du village.

L'établissement d'une EC des déchets : les collecteurs et les récupérateurs informels acteurs d'implémentation

Les déchets ne représentent plus une source de dépenses et de nuisances, ils représentent désormais une ressource économique importante qui fait vivre plusieurs personnes. La récupération constitue un maillon essentiel pour l'établissement d'une EC des déchets elle est définie comme « *le procédé de récupération d'un nombre limité de pièces sur des produits ou des composantes usagés. Ces pièces sont utilisées pour la maintenance, la réparation, la remise à neuf ou la refabrication d'autres produits et composantes* » (Le Moigne, 2015, p. 97). En absence d'une politique publique en Algérie en matière de recyclage et de valorisation des déchets recyclables, la valorisation des déchets dans la wilaya de Tizi-Ouzou est dominée par l'informel qui représente un maillon essentiel s'il venait à être organisé formellement; il est relativement structuré à travers deux dimensions. La première est verticale, allant de la récupération dans les poubelles et les décharges jusqu'à l'industrie de recyclage. La seconde est horizontale, basée sur des filières par type de déchet récupéré : papier, plastique, métaux (Djemaci, 2014, p. 4). Cette activité de récupération est devenue une source d'emplois pour de nombreux jeunes chômeurs, 90% de l'échantillon interrogé affirment que la récupération des déchets est une activité exercée d'une façon permanente, elle est devenue leur source de revenu; 10% pratiquent la récupération comme activité annexe à leur emploi, ce sont généralement des mécaniciens, des éboueurs d'APC, des soudeurs.

Les déchets collectés par les récupérateurs : une matière première secondaire utilisée par les entreprises de la wilaya et hors wilaya

Les récupérateurs s'intéressent aux déchets ayant une valeur marchande, qui sont faciles à commercialiser au niveau local tel que le fer, le plastique et l'aluminium.

Toutefois, le papier, le carton et les emballages ne sont généralement pas collectés, l'activité de recyclage de ce type de déchet n'existe pas sur le marché. Les quantités collectées diffèrent selon la nature d'activité et la spécialisation de chacun. Certains récupèrent uniquement le plastique, d'autres le fer, ou encore tout type de déchets valorisables, les lieux de collecte sont généralement au niveau des décharges, des villages et auprès des ménages (fer). Les déchets collectés ont une utilisation et un parcours circulaire, les résultats des entretiens figurant dans le tableau suivant illustrent la destination et des parcours des déchets collectés.

Tableau 3 : parcours et destination des déchets récupérés

Déchets	Destinations
Fer	Usine de sidérurgie et de métallurgie Oran et Bouira
Plastique	Entreprise de recyclage de plastique, Entreprise de tuyauterie
Aluminium	L'industrie automobile

Source : données de notre enquête

Les principaux demandeurs des déchets ferreux sont de grandes sociétés métallurgiques situées hors wilaya, la vente de ces déchets ferreux reste l'activité qui fait gagner plus de profit aux récupérateurs intermédiaires, contrairement au plastique qui reste une activité instable car elle dépend de la qualité du produit. Les déchets plastiques sont collectés sélectivement par les récupérateurs et sont ensuite triés par type (PVC, PET, PEHD) et vendus à des entreprises de recyclage qui les transforment en matières premières secondaires qui seront vendues à des entreprises situées dans la wilaya ou hors wilaya : Oran, Rouiba, Setif.

La valorisation des déchets : une source de revenu aux chômeurs

La valorisation des déchets est une source d'emplois locaux non délocalisables et qui ne nécessitent pas de qualifications spécifiques et des diplômes, 70% des enquêtés ne disposent d'aucune qualification dans le domaine et leur niveau de scolarisation ne dépasse pas le cycle primaire. Les résultats de nos investigations montrent qu'une entreprise de recyclage permet de créer 3 emplois directs permanents et plusieurs emplois indirects (achat de la matière première des récupérateurs pour la transformation). La majorité des récupérateurs interrogés exercent ce métier à titre permanent, c'est la source de revenu pour satisfaire les besoins de la vie quotidienne. Le revenu moyen que peut gagner un récupérateur varie entre 35 000 et 40 000 DA, le prix de vente des déchets dépend du type des déchets collectés. Nous constatons que les marges pratiquées par les intermédiaires sont significativement élevées, elles dépassent les 25% sur les prix de cession des récupérateurs, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : les prix d'achat et de vente des déchets récupérés (1 DA le Kg)

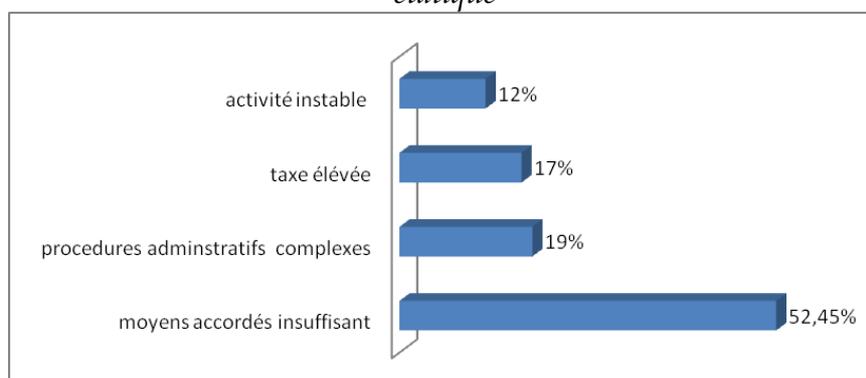
Matières	Prix d'achat auprès des récupérateurs	Prix de vente aux entreprises
Fer	11	13
Plastique	40	50
Aluminium	90	120
Cuivre	150	170

Source : Données de notre enquête

Les mesures publiques susceptibles de régulariser le secteur

Plusieurs dispositifs d'accompagnement ont été institués par les pouvoirs publics pour apporter un soutien aux jeunes chômeurs dans le but de créer de l'emploi et de développer l'esprit entrepreneurial. Des dispositifs qui plafonnent le niveau de financement à hauteur de 10 millions de dinars. Les réponses des récupérateurs interrogés sur la sollicitation de ces dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise révèlent que la création d'entreprise en matière de gestion des déchets demande des moyens financiers importants qui ne sont pas couverts par ces dispositifs, « j'ai une expérience de 16 ans dans le domaine de la récupération et je connais bien le domaine des déchets, j'ai élaboré un projet en 2013 dont l'évaluation monétaire était à 20 millions de dinars, une somme que l'Etat a refusé de m'accorder en justifiant ça par l'instabilité du secteur et la non qualification» (récupérateur informel). De nombreux projets de ce type sont portés par les organisations de la SC environnementale, tel que celle l'AJIE qui envisage de créer une coopérative des récupérateurs informels. Elle a lancé des formations pour ces jeunes afin de les initier au principe de gestion des coopératives et les bénéfices qu'ils peuvent tirer. Des contraintes réglementaires rencontrées par l'association ont cependant empêché la bonne conduite de ce projet. La majorité des récupérateurs enquêtés s'accordent à dire que cette activité est soumise à des procédures administratives très contraignantes, contrairement aux entreprises classiques comme l'illustre la figure suivante.

Figure 6 : Les contraintes pour régulariser l'activité informelle en s'appuyant sur l'aide étatique



Source : données de notre enquête

Conclusion

La gestion territorialisée durable des déchets est une problématique séculaire importante qui a des impacts directs sur la qualité de l'environnement et sur la santé publique. La gestion publique des déchets expose de nombreuses populations situées à proximité des lieux d'élimination des déchets (CET et incinérateurs) aux divers risques environnementaux et sanitaires.

L'action publique environnementale en Algérie évolue lentement, depuis les années 1990, elle n'arrive pas à marquer son empreinte pour surpasser les obstacles de la gestion des déchets, de la préservation et de la protection de l'environnement. L'absence de stratégie et de vision à long terme caractérisent le mode de gouvernance environnementale des pouvoirs publics en Algérie.

L'analyse des données de notre enquête montre les mutations que connaissent les organisations de la SC ancestrales ou institutionnelles et les relations entretenues avec les pouvoirs publics. En matière de protection de l'environnement, les nombreuses contraintes posées nécessitent l'engagement effectif et pratique du cadre législatif approprié, en institutionnalisant les divers processus participatifs impliquant les acteurs de la SC porteurs de dynamiques sociétales.

La réussite de la durabilité dans la gestion des déchets nécessite une approche intégrée et l'implication de tous les acteurs de la société, il est nécessaire de mettre l'accent sur les spécificités des acteurs (valeurs, pratiques et représentations) afin de concevoir un système de gestion durable qui repose sur la valorisation des déchets.

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, les limites de la gestion publique des déchets ont poussé à l'émergence d'initiatives locales portées par des acteurs de la SC. En effet, l'analyse des données de l'enquête révèle que ces initiatives peuvent constituer des démarches d'EC axées sur la modernité et l'ancienneté. Les pouvoirs publics peuvent valoriser ces initiatives par des financements, l'allègement de la réglementation mais aussi par leur implication dans la chaîne afin de sortir de l'informel.

Bibliographie

ABDELMAKI L., MUNDLER P. 2010), *Economie de l'environnement et du développement durable*, Edition de boeck.

ABRIKA B., AOUDIA F. (2015) « Ecologie industrielle territoriale et gestion environnementale : quels enjeux pour un tourisme durable ? Illustration par le village kabyle d'Iguersafen », Colloque « 7^{èmes} journées scientifiques du Tourisme Durable », Commercialisation des destinations touristiques – Hôtellerie, loisirs et territoires

ABRIKA B. (2011), « Rôle et formes de représentativité d'une société civile légitime : cas du mouvement citoyen de Kabylie de 2001 », Colloque « Gouvernance et responsabilité propositions pour un développement humain et solidaire » CCFD-Terre Solidaire.

ABRIKA B. (2011) « La gouvernance locale traditionnelle solidaire Cadre conceptuel d'une nouvelle gouvernance territoriale : Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou dans la région de Kabylie en Algérie », colloque « Gouvernance et responsabilité propositions pour un développement humain et solidaire » CCFD-Terre Solidaire.

AKERKAR A. (2008), *Thajmaeth kabyle, entre changement et résistance : quels impacts pour le développement communautaire ?* Mimeo.

ALTERNATIVES ECONOMIQUES (2005), Hors-série pratique n° 19 - mai.

BAGUENARD J. (1980), *La décentralisation*, collection Que sais-je ? 7^{ème} édition.

BOUKARZAZA H. (1991), *Décentralisation et aménagement du territoire en Algérie : la wilaya de Skikda*, Ed : OPU.

CHALMIN P., GAILLOCHET C. (2009), *Du rare à l'infini : Panorama mondial des déchets 2009*, édition Economica.

DJE A. (2012), *Gouvernance et gestion des déchets ménagers urbains à Abidjan : Cas des communes de Cocody, Yopougon et Abobo*, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université Laval, Québec.

DJEMACI B. (2012), *La gestion des déchets municipaux en Algérie : Analyse prospective et élément d'efficacité*, Thèse de doctorat, école doctorale économie, gestion Normandie faculté de droit, sciences économiques et gestion, Université de Rouen.

GUEYMARD S., LOPEZ C. (2007), *Economie circulaire, écologie industrielle : éléments de réflexions à l'échelle de l'Ile de France*, études réalisées, IAU l'Ile de France, décembre.

LE MOIGNE R. (2014), *L'économie Circulaire*, Editions Dunod.

LOI n°01-19 du 12/12/2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets

LOI n°03-10 de la 19/07/2003 relative à la protection de l'environnement et au développement durable.

MATE (2003), *Manuel d'information sur la gestion et l'élimination des déchets solides urbains*.

MATE (2002), *Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD)*.

PERRET C., ABRIKA B. (2016), « Capital social, confiance et développement territorial. Une étude appliquée en Kabylie », *Revue Développement durable et territoires*.

PERRET C., PARANQUE (2012), « L'organisation sociopolitique des villages kabyles : une gouvernance spécifique des ressources naturelles », *Revue de L'organisation responsable*, vol 7.

SIBONY D. (2013), Capital social, philanthropie et identité : quelles implications pour l'économie sociale ?, *Business administration*. Conservatoire national des arts et métiers CNAM.

SIDI HIDA B. (2007), *Mouvements sociaux et logiques d'acteurs. Les ONG de développement face à la mondialisation et à l'État au Maroc. L'altermondialiste marocain*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain/UCL.

SWEEP-NET (2014), *Rapport pays sur la gestion des déchets solides en Algérie*, Préparé par Y. Kehila en collaboration avec L. Gourine.

WILSON D. C. (2007), "Development drivers for waste management », *Waste Management and Research*, vol. 25, no 3, p. 198-207.

ZORELI M. (2015), « Le mouvement associatif et l'économie solidaire en Kabylie : entre L'opportunisme néantisant et le génie collectif possibilisant », Colloque International : « *Economie sociale et solidaire dans un contexte de multiculturalité, diversité et développement territorial* », Mendoza (Argentine) les 15, 16 et 17 avril.